RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 63/2020

L'an deux mille vingt et le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 novembre 2020
Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DECROCK Frédéric, M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre , Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva
Secrétaire de séance : M DELANNE Claude

Objet : Restauration scolaire : Prix des repas 2021

Monsieur Le Maire propose de fixer pour l'année 2021 les tarifs des repas servis dans la cantine pour les élèves, ainsi que ceux des adultes
Il informe que le conseil syndical de l'UDSIS des Pyrénées-Orientales a par délibération du 13 octobre 2020 fixé le prix de vente des repas préparés par les cuisines centrales et qui sont livrés aux communes membres à 3.86 € à compter du 01 janvier 2021 en lieu et place de 3.80 €

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas à laquelle s'ajoute la facturation du pain, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, électricité, analyses bactériologiques, entre autres).Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel.
Monsieur le Maire propose que les tarifs de la restauration scolaire de la commune de Latour Bas Elne s'établissent comme suit à compter du 01 janvier 2021 :

- Forfait mensuel : 51,00 €,
- Repas enfant au ticket : 3,86 €,
- Repas adulte au ticket : 6,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- FIXE le prix des repas à compter du 1er janvier 2021 comme suit :
  - Forfait mensuel : 51,00 €,
  - Repas enfant au ticket : 3,86 €,
  - Repas adulte au ticket : 6,50 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication 12 novembre 2020